

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2025/114

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES.

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT.

Objet : Crédit d'un service de Transport A la Demande (TAD) sur le secteur des Baronnies

Joëlle ABADIE, Maire de la commune de Tilhouse, ne prend pas part aux débats et aux votes.

Des échanges avec le centre médical de La Barthe de Neste ont permis de confirmer l'intérêt de médecins pour la mise en place d'un service de mobilité adapté sur le secteur des Baronnies.

La commune de Tilhouse a proposé que les bus utilisés pour le transport scolaire qu'elle assure pourraient être mutualisés pour mettre en place un TAD sur les communes des Baronnies. Une consultation devra néanmoins être lancée auprès des opérateurs en capacité d'assurer le service.

Après échange avec la Région, celle-ci a indiqué que le TAD doit être conçu comme un service universel et ouvert à tous, et non pour un besoin unique et spécifique. Il est donc proposé que ce service soit ouvert à toute personne désirant se rendre sur les centre-bourgs de Lannemezan, Capvern et La Barthe de Neste.

L'organisation serait la suivante :

- Jours de déclenchement : du mardi au vendredi
- Circuits : NORD (Tilhouse, Molère, Benqué, Sarlabous, Bourg de Bigorre, Bonnemazon, Mauvezin) et SUD (Tilhouse, Espèche, Batsère, Bulan, Asque, Arrodets, Laborde, Lomné, Esparros, Labastide)
- Horaires : en complément du transport scolaire, sur les journées du mardi, jeudi et vendredi et consacré au TAD uniquement le mercredi
- Services : réservation des rendez-vous chez les professionnels par le chauffeur du bus pour une meilleure organisation, récupération en « porte à porte » et accompagnement ponctuel dans les lieux de destination (commerces, services)
- Mode d'organisation (gestion du transport et réservation) : TAD zonal et utilisation de la centrale de réservation de la Région
- Conditions juridiques : une consultation sera faite après validation de la Région, un avenant à la convention Région « TAD 2024-2029 » sera signé

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'approuver la mise en place de ce transport à la demande sur les Baronnies à partir de 2026 ; aux conditions ci-dessus présentées,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires au lancement de ce TAD Baronnies pour l'année 2026, à lancer la consultation pour le choix de l'opérateur et à faire toutes les démarches nécessaires auprès de la Région Occitanie.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le 29 SEP. 2025

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250922-2025-114B-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.